ASSEMBLÉE NATIONALE

CÉLINE CALVEZ !

Députée LaREM
5e Circonscription
des Hauts-de-Seine
Clichy-Levallois

AVRIL 2018 - #3

LE MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

Donner plus de liberté pour un épanouissement professionnel

Particulièrement sensible à la « Grande cause » du quinquennat, l'égalité entre les hommes et les femmes, j'ai intégré la Délégation aux Droits des Femmes de l'Assemblée Nationale, dont l'une des missions, Femmes et Sciences que je mène avec mon collègue Stéphane Viry, vise à faire des propositions qui favoriseront la place des femmes dans les sciences.

Force est de constater que certains métiers restent aujourd'hui encore, assez genrés. De plus, au lieu de permettre des chances d'accès à tous, le monde professionnel est imprégné d'inégalités qui ne cessent de s'accroître. Dès le plus jeune âge, des représentations sont ancrées dans les esprits, mais pourquoi les garçons seraient plus susceptibles de se diriger vers les métiers scientifiques que les filles ? Nous nous devons de travailler ces représentations des métiers qui limitent la liberté de choix professionnels des individus.

Dans le même sens, à la demande du Ministre de l'Education Nationale, Jean-Michel Blanquer, je me suis attelée, avec le chef étoilé Régis Marcon, à une réflexion quant à la transformation de la voie professionnelle scolaire. Nous avons été guidés par la volonté de réconcilier les aspirations et compétences de notre jeunesse avec les potentiels d'épanouissement et de création de valeurs offerts par notre société. J'ai le souhait de pouvoir mieux accompagner nos élèves vers l'épanouissement et la réussite scolaire et professionnelle.

© DR

Le 22 février, Céline Calvez et Jean-Michel Blanquer à la remise du rapport sur la voie professionnelle scolaire.

L'orientation me semble être un des points centraux de ce travail à accomplir. Chaque élève doit pouvoir trouver sa place dans la société de manière sereine et efficace.

Dans le parcours de chacun, l'origine sociale, le sexe, ne doivent plus être un frein à l'épanouissement professionnel. Ces réformes visent à donner aux individus plus de liberté professionnelle, car nous sommes profondément convaincus qu'un avenir choisi est déjà un bon point de départ à un avenir réussi.

Céline Calvez
Députée des Hauts-de-Seine
Commissaire aux affaires culturelles

celine.calvez@assemblee-nationale.fr | @celinecalvez | www.facebook.com/CelineCalvez

EN BREF...

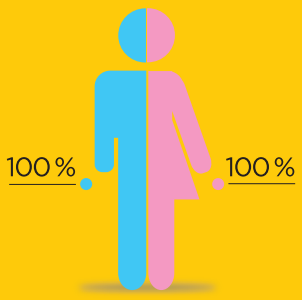

UN PROJET DE LOI QUI RENFORCE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Après un long travail de concertation de députés de différents bords politiques, des ateliers à l'occasion du Tour de France de l'Egalité, des ateliers départementaux regroupant plus de 55 000 participants, des rapports parlementaires et d'experts, le projet de loi a été présenté par Marlène Schiappa, la Secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, le 21 mars dernier en Conseil des Ministres. Composé de 5 articles, il prévoit de porter à 30 ans le délai de prescription pour les crimes sexuels commis sur mineurs, de renforcer la pénalisation des agressions sexuelles et des viols commis par un majeur à l'encontre d'un mineur de 15 ans et moins, afin de mieux protéger les enfants, d'élargir la définition du harcèlement en ligne pour combler un vide juridique et permettre la répression des « raids numériques ». Enfin, il prévoit de créer une nouvelle infraction pour outrage sexiste et une verbalisation de 90 euros en cas d'atteinte à la dignité des personnes pour lutter contre le harcèlement de rue.

Le Bac : vers un diplôme adapté aux réalités d'aujourd'hui

Laissé de côté pendant de trop longues années, le bac doit se moderniser et s'adapter aux grands défis de notre temps.

Afin de remuscler le bac, le Ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer a présenté le mercredi 14 février dernier sa réforme en Conseil des Ministres. Elle permettra de redonner du sens au bac et rendra possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours. Ces parcours auront pour objectif de mieux préparer la poursuite d'études, grâce à une meilleure articulation avec l'enseignement supérieur. Ils favoriseront également l'insertion professionnelle.

© Fotolia

Quels sont les changements ?

- **Aide à l'orientation :** pour accompagner l'élève vers la réussite, préparer ses choix de parcours et, à terme, son entrée dans l'enseignement supérieur, une aide à l'orientation sera dispensée dans chaque établissement à raison d'1h30 par semaine.
- **Création de parcours personnalisés :** Pour que chaque élève choisisse son orientation en fonction de ses goûts et de ses ambitions, des parcours spécialisés seront créés. La logique des séries sera remplacée pour une logique plus personnalisée et plus adaptée à l'individu.
- **Examen simplifié :** Pour plus de lisibilité, le nombre d'épreuves sera réduit et le contrôle continu sera valorisé. L'épreuve anticipée de français aura lieu en fin de première. En terminale, l'élève aura la possibilité d'approfondir les disciplines et méthodes qui le feront réussir dans l'enseignement supérieur. Il aura à choisir deux disciplines de spécialité sur lesquelles il sera évalué au retour des vacances de printemps. Deux épreuves terminales auront également lieu pour tous les élèves: l'écrit de philosophie et l'oral terminal. Cela représentera 60 % de la note finale.
- **Le développement des compétences à l'oral,** avec en tête, l'objectif baccalauréat, viendra sans doute naturellement irriguer tout le système scolaire. Le reste des épreuves consistera désormais en un contrôle continu, représentant 40 % de la note finale.

Pour garantir l'égalité entre les candidats et entre les établissements scolaires, une harmonisation sur le territoire sera assurée et une « banque nationale numérique de sujets » sera mise en place. De plus, les copies seront anonymisées et corrigées par d'autres professeurs que ceux de l'élève.

C'est aussi un pas vers un bac plus inclusif. L'amélioration des modalités d'aménagement de l'examen pour les élèves en situation de handicap permettront de tendre vers l'objectif d'une école entièrement inclusive.

Qu'est ce qui ne change pas ?

- L'élève doit toujours avoir au moins 10/20 pour obtenir son diplôme
- Il n'y a pas de note éliminatoire, ni de note plancher
- L'élève pourra toujours obtenir une mention en fonction de sa note finale
- L'élève pourra toujours passer un oral de rattrapage en tant que seconde chance

LES CHIFFRES DE 2017

- **379 580** lycéens ont préparé le BAC, soit 3 % de plus qu'en 2016
- **2 900** sujets stockés dans des lieux sécurisés jusqu'au jour J
- **4 411** centres d'examens pour accueillir les candidats
- **4 millions** de copies à corriger par les **170 000** examinateurs et correcteurs mobilisés

© Anyoji Bertrando - My Lucky Pixel

L'AMÉNAGEMENT DE LA PORTE DE CLICHY

Devant le dynamisme des premières installations, la Porte de Clichy devrait devenir le cœur d'un territoire d'avenir. Un réel potentiel qu'il ne faudrait pas entraver par manque d'anticipation des flux de circulation ou par manque de concertation à ce sujet.
Céline Calvez a aussi participé à des réunions rassemblant des élus autour du préfet de région pour une véritable concertation sur les problématiques de transports.

SÉANCES EN HÉMICYCLE

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire pour voir les séances de l'Assemblée Nationale.

Pour cela, écrivez moi directement à céline.calvez@assemblee-nationale.fr

Parcoursup : un « Plan étudiants » pour les étudiants

A travers le « Plan étudiants » annoncé en octobre 2017, le Gouvernement souhaite engager une action globale afin de mieux accompagner les étudiants et améliorer leurs conditions de vie et d'études.

L'objectif principal est de passer d'un enseignement supérieur pour tous à la réussite dans l'enseignement supérieur pour chacun. Des moyens financiers importants sont engagés en faveur de cette réforme. Près d'un milliard d'euros dont 450 millions d'euros du Grand Plan d'Investissement pour transformer le 1er cycle et 500 millions d'euros supplémentaires sur l'ensemble du quinquennat. Le Gouvernement ayant engagé une procédure accélérée, les députés ont examiné le texte en décembre et les sénateurs en février. Le projet de loi a été définitivement adopté par les députés LaREM et Modem et par les sénateurs LR, LaREM et RDSE le 15 février.

Pourquoi réformer ?

Plusieurs constats ont conduit à l'élaboration du « Plan étudiants » et de son projet de loi :

- **l'afflux massif d'étudiants dans l'enseignement supérieur :** on attend 200 000 étudiants supplémentaires d'ici 5 ans
- **l'augmentation des inscriptions :** elles ont été multipliées par 8 en 50 ans
- **le taux de réussite :** 2/3 des étudiants ne parviennent pas à obtenir une licence en 3 ans, le taux de réussite est insuffisant en fin de 1re année de licence puisque seulement 40 % des étudiants passent actuellement en 2e année
- **des filières en forte tension :** 47 % des futurs étudiants expriment des vœux dans seulement 4 licences, STAPS, droit, PACES et psychologie
- **l'orientation par défaut :** les élèves de bacs technologiques ou professionnels demeurent évincés des filières qu'ils privilégient, et se retrouvent orientés en licence par défaut car ils n'ont pas pu avoir de BTS ou d'IUT. Ainsi, 90 % de bacheliers professionnels et technologiques inscrits dans des licences générales échouent.

Quelles sont les avancées ?

La nouvelle plateforme d'inscription dans l'enseignement supérieur « Parcoursup », à laquelle le projet de loi donne une existence légale, est plus simple et plus transparente. Les candidats peuvent y trouver des informations sur chaque établissement, avec les dates des journées portes-ouvertes, les attendus de chaque filière, le nombre de places disponibles, les taux de réussite des étudiants selon le type de bac passé, etc. Elle réunit près de 13 000 formations (licences, S.T.S., I.U.T., C.P.G.E., écoles d'ingénieurs...) et permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation, qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de constituer leur dossier, de déposer leurs vœux et de répondre aux propositions d'admission des établissements.

Dans cette optique, les candidats en situation de handicap, lycéens ou étudiants en réorientation inscrits sur Parcoursup, peuvent, s'ils le souhaitent, faire figurer dans les rubriques « projet de formation motivé » ou « Éléments liés à ma scolarité » du dossier Parcoursup, tous les éléments qui leur paraissent utiles et notamment des particularités liées à leur scolarité, à leur projet de formation ou encore apporter des éléments d'information sur leur handicap.

Ainsi, le projet définit de nouvelles modalités d'accès à l'enseignement supérieur et réaffirme le droit général d'accès à l'enseignement supérieur pour toute personne titulaire du baccalauréat. Le tirage au sort est également supprimé, et il appartient désormais au recteur de fixer les capacités d'accueil des établissements.

© Fotolia

LE CALENDRIER

- **Le 15 janvier :** ouverture de Parcoursup
- **Du 22 janvier au 13 mars à 18 heures :** saisie des vœux (10 au maximum) sans les classer
- **Jusqu'au 31 mars :** finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- **Du 22 mai au 21 septembre :** réception et réponses aux propositions d'admission
- **Du 26 juin au 21 septembre :** phase complémentaire

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

LUNDI 11 JUIN
à partir de 19h30
Atelier citoyen #4
Pavillon des fêtes à Levallois
Cliquez ici pour vous inscrire

LUNDI 10 SEPTEMBRE
à partir de 19h30
Atelier citoyen
Southwark à Clichy
► Inscriptions à venir

CONTACTER VOTRE DÉPUTÉE

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Tél. : 01 40 63 48 05
126, rue de l'université - 75007 Paris

EN CIRCONSCRIPTION
Tél. : 01 42 70 00 27
34, rue Henri Barbusse
92110 Clichy-la-Garenne

RETOUR EN IMAGES

© DR

© DR

© DR

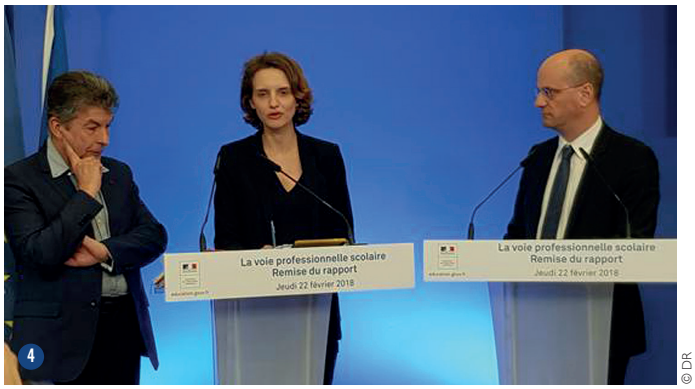

© DR

1. **22 janvier :** Céline Calvez, pour son troisième Atelier Citoyen, a souhaité dédier le débat au thème du Grand Paris après avoir présenté ses travaux de l'Assemblée Nationale.

2. **25 janvier :** Céline Calvez a accueilli des élèves à l'Assemblée nationale, soucieuse de participer à leur éveil citoyen. Des délégués de classe du collège Louis Blériot de Clichy et la classe de CM2 du Parlement des enfants de l'école élémentaire Jules Ferry de Levallois-Perret ont ainsi pu visiter le Palais Bourbon.

3. **14 février :** A l'initiative de Céline Calvez, et en présence de Marlène Schiappa, Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, s'est tenue à Levallois une étape du Tour de France de l'Egalité Femmes/hommes. Bel échange sur l'accès des femmes à certains métiers jusqu'alors plutôt réservés aux hommes et sur les violences faites aux femmes. Les commissaires de Clichy et de Levallois sont intervenues pour témoigner de leur parcours et sur les violences faites aux femmes auxquelles elles sont confrontées régulièrement.

4. **22 février :** Céline Calvez et Régis Marcon ont remis leur rapport sur la transformation de la voie professionnelle scolaire au Ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer. Ce rapport a pour but de revaloriser la voie professionnelle scolaire et de permettre eux élèves de viser l'excellence en choisissant cette filière.

Vous m'avez interrogé sur des sujets liés à mon mandat de députée. Je me permets en retour de vous informer de mon actualité à l'Assemblée Nationale. Elle vous sera adressée régulièrement. En aucun cas, vos coordonnées ne seront communiquées à des tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en m'envoyant un e-mail à l'adresse électronique celine.calvez@assemblee-nationale.fr

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette liste de diffusion, merci d'envoyer « désinscription » à l'adresse suivante : celine.calvez@assemblee-nationale.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

Ne pas jeter sur la voie publique.